



# Collège Saint-Joseph de Hull

## Parcours Arts plastiques et Multimédia

### Non-résident du Québec

**À garder pour vos dossiers**

#### Dates de paiements 2024-2025

<b><u>1<sup>er</sup> septembre</u></b>	Frais de scolarité – 1 <sup>er</sup> versement	<b>3375\$</b>
	Frais d'activités et matériel pédagogique <b><u>montant établi à titre indicatif selon le degré soit 180\$, 1<sup>er</sup> à 4<sup>e</sup> sec. et 5<sup>e</sup> sec.330\$</u></b>	
	<b>Total</b>	<input type="text"/>
<b><u>30 septembre</u></b>	Conseil des élèves	32\$
	IPad	Prix selon l'IPad
	Association des parents	25\$ <u>par élève</u>
	Fondation	50\$ <u>modifiable</u>
	<b>Total</b>	<input type="text"/>
<b><u>1<sup>er</sup> décembre</u></b>	Frais de scolarité – 2 <sup>e</sup> versement	<b>3376\$</b>
<b><u>1<sup>er</sup> mars</u></b>	Frais de scolarité – 3 <sup>e</sup> versement	<b>3376\$</b>

À ceci s'ajouteront les frais de réinscription annuelle de 200\$, payable en mai 2025 et d'autres frais si applicable. À titre d'exemple : les activités parascolaires, les sorties d'hiver et de fin d'année, etc. Le montant des frais de scolarité s'élève à 10 127\$. Le paiement se fera en trois versements annuels.

## Important

**Adhésion en un seul mode de paiement.** Le prélèvement automatique est fortement recommandé afin de faciliter vos versements. Si vous désirez adhérer au **prélèvement automatique** en cours d'année, **veuillez remplir le formulaire sur votre portail**, sous l'onglet Document. Le nom et le prénom de l'élève doivent apparaître clairement sur chaque spécimen chèque.

**Aucune élève ne sera admise à commencer une nouvelle année scolaire si tous les frais de l'année précédente ne sont pas payés.**

Tout paiement automatique ou chèque refusé par un établissement financier, en raison d'un manque de fonds, entrainera des frais de 35\$. Ces frais sont exigibles à compter de la date de refus par l'établissement financier.

**Les versements se font sans attendre de facture.**

### À REMETTRE OU À REMPLIR SUR LE PORTAIL

- 1- **Les consentements** doivent obligatoirement être complété sur le portail parent.
- 2- **La fiche médicale doit être à jour** dans le portail sous l'onglet « mon dossier ». Pour les nouvelles élèves il doit être complété dans votre portail parent.
- 3- **Les élèves qui fréquenteront le Collège pour la première année doivent envoyer par courriel leur bulletin final de juin 2024 par courriel.**

**Si votre fille ne revient pas au Collège en septembre prochain, veuillez-nous en aviser le plus rapidement possible. Un document officiel est à compléter et à nous remettre. Merci**

